



SOCIÉTÉ

À Paris, le coût d'un repas à l'école varie de 0,13 à 7 euros

TRÈS CHÈRES cantines. « Dans mon école, 20 % des familles payent 6 ou 7 euros pour le repas de leur enfant, soit l'équivalent à elles seules de ce que payent 80 % des autres. C'est un peu étrange. Et difficile à justifier auprès des parents... », raconte la directrice d'une école primaire du sud de Paris.

De fait, depuis 2015, confrontées à la baisse des dotations versées par l'État aux collectivités locales, de nombreuses villes ont revu leurs tarifs de cantine à la hausse, avec des augmentations gratinées pour les familles aux revenus les plus importants, allant jusqu'à 40 %.

Aujourd'hui, le prix moyen d'un repas facturé aux familles est de 3,30 euros dans les établissements scolaires publics contre 5,40 euros dans le privé sous contrat, non subventionné. Mais les variations sont énormes.

Selon l'enquête du Cnesco, environ 40 % des établissements (et donc des villes) modulent en effet leur prix selon le quotient familial, c'est-à-dire en fonction des ressources et du nombre de personnes constituant le foyer. À Paris, où l'on compte pas moins de dix tranches, le coût de la cantine varie de 0,13 euro pour les plus démunis à 7 euros pour les familles les plus favorisées à l'école et au collège. Le tarif le plus élevé est en revanche moindre dans les lycées coiffés par la région Île-de-France, oscillant entre 1,50 euro et 4 euros.

Cela signifie concrètement que le repas d'un petit Parisien de 4 ans issu d'un milieu aisé coûte 7 euros à sa famille contre 4 euros pour son grand frère de 17 ans... Pas très lisible. « Paris est allé un peu trop loin. Il faut que la tarification du prix de la cantine soit raisonnable, au risque de faire fuir les plus aisés », estime Philippe Tournier, secrétaire général du SNPDEN-Unsa. Proviseur du collège-lycée Victor Duruy situé dans le très chic VII^e arrondissement de Paris, il constate que 10 % de ses collégiens issus de milieux

favorisés se sont cette année désinscrits de la cantine. Les parents, dont 40 % sont concernés par le tarif à 6 euros (10 000 euros de revenus par mois) ou 7 euros (plus de 15 000 euros) pestent : « Ils ont l'impression de payer deux fois. Avec leurs impôts, les taxes diverses, maintenant la cantine... En un an, le coût a doublé pour eux au collège, passant de 4 à 7 euros. Sur une facture annuelle, c'est visible. Quant au fait de récolter 0,13 euro auprès des plus pauvres pour des raisons symboliques, c'est un casse-tête administratif. Pourquoi ne pas assumer la gratuité ? », demande Philippe Tournier.

« Justice sociale »

En 2015, le préfet de Paris avait demandé à la Mairie de revoir ses tarifs qu'il jugeait non conformes, dans la mesure où le « prix de revient réel des repas est inférieur au montant qui serait acquitté par les familles » payant le tarif le plus élevé, affirmait-il. Paris avait répondu que le prix de revient des repas ne couvrait pas la totalité du coût pour la ville, puisqu'il fallait y ajouter les charges supportées par la Mairie (personnel, entretien du matériel de cuisine, du bâtiment).

Si la plupart des villes proposent une échelle de coût plus ramassée que la capitale, comme à Bordeaux ou à Lille où ce dernier oscille entre 0,45 et 4,60 euros, Paris n'est pas une exception. Depuis 2015, la Ville de Sceaux fait payer le repas jusqu'à 8,64 euros, celle de Clamart 7,77 euros. Une mesure de « justice sociale » qui permet aussi de remplir les caisses. Pour autant, ces augmentations conduisent certaines familles à ne plus recourir à ce service « pour des motifs financiers », observait au Sénat en 2 016 un parlementaire socialiste, énumérant les hausses de prix : « +10 % à Agen, +15 % à Nancy, de 17 à 50 % à La Rochelle et jusqu'à 40 % à Fontenay ou à Clamart... » Il posait alors la question d'un encadrement des tarifs. ■ M.-E. P.